

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi le 5 novembre 2019, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 5 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 5388, boulevard Henri-Bourassa et a pour objet la construction d'un bâtiment mixte dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 5200 et 5250, boulevard Henri Bourassa et a pour objet la construction d'habitations multifamiliales dont la distance entre les deux bâtiments ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 8300, route Transcanadienne et a pour objet l'agrandissement d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant et dont la localisation de conteneurs et de l'allée véhiculaire en marge avant ne respectent pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées du 1205 au 1505, rue Ouimet et du 1200 au 1595, rue Décarie et a pour objet la localisation des conteneurs qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2550, rue Grenet et a pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont le recul du dernier étage est de 1,8 m. au lieu de 2,75 m. tel que requis.

Montréal, le 9 octobre 2019

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, November 5th, 2019, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, to decide on 5 requests for minor exemptions in virtue of by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request for a minor exemption concerns the property located at 5400, boulevard Henri-Bourassa regarding the construction of a mixed building of which the exterior cladding does not respect all the applicable standards.

The second request for a minor exemption concerns the properties located at 5200 and 5250, boulevard Henri Bourassa regarding the construction of a multi-family dwellings whose distance between the two buildings does not respect all the applicable standards.

The third request for a minor exemption concerns the property located at 8300, route Transcanadienne and pertains the enlargement of a commercial building which encroach onto the front margin, and whose the location of containers and the vehicular driveway in the front margin, do not meet all applicable standards.

The fourth request concerns the property located from 1205 to 1505, rue Ouimet and from 1200 to 1595, rue Décarie whose location of containers do not respect all the applicable standards

The fifth request concerns the property located at 2550, rue Grenet regarding the construction of a multi-family dwelling whose top floor is 1.8 m below 2.75 m. as required.

Montréal, October 9, 2019

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council